2007-03734/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

LA MINISTRE DIANE LEMIEUX ANNONCE UNE AUGMENTATION DE 1,5 M$ DU BUDGET ALLOUÉ AU SOUTIEN À LA DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE

Québec, le 18 février 2003 – À l'occasion de l'ouverture de la Bourse Rideau, la ministre d'État à la Culture et aux Communications, Mme Diane Lemieux, a dévoilé le nouveau programme Soutien à la diffusion des arts de la scène qui s'accompagne d'une enveloppe budgétaire récurrente, augmentée de 1,5 M$. Le nouvel investissement et la mise à jour du programme, qui intègre dorénavant les mesures des programmes Soutien à la diffusion de spectacles de chanson francophone et Soutien aux projets innovateurs, portent à 5,1 M$ l'aide accordée aux diffuseurs pluridisciplinaires.

Mentionnons que l'annonce d'aujourd'hui fait suite aux recommandations d'un comité conjoint mis sur pied à l'issue d'une rencontre entre le conseil d'administration du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) et la ministre Diane Lemieux, en mars 2002. « Je tiens à remercier les membres du comité de travail qui ont participé à l'amélioration du programme. Leur travail de réflexion nous permet d'établir les conditions de notre soutien financier sur des bases plus solides, de réduire les iniquités et de répondre plus adéquatement aux besoins des diffuseurs pluridisciplinaires et des réseaux », a souligné la Ministre.

S'adressant aux principaux acteurs du milieu des arts de la scène réunis au Centre des Congrès de Québec, Mme Lemieux a tenu à rappeler que les diffuseurs jouent un rôle important sur le territoire québécois puisqu'ils donnent à chaque citoyen et à chaque citoyenne la chance de connaître et d'apprécier les œuvres de nos artistes. « Mesdames, Messieurs les directeurs et directrices de salles de spectacles, vous êtes les chevilles ouvrières de ce qui s'impose déjà comme le grand enjeu culturel de la prochaine décennie, soit l'accès du plus grand nombre aux arts et à la culture », a-t-elle ajouté.

De bonnes nouvelles pour les régions

Mme Lemieux a aussi précisé que la refonte du programme Soutien à la diffusion des arts de la scène était devenue essentielle au maintien, à la consolidation et au développement du domaine de la diffusion de spectacles au Québec. Trois grands principes ont orienté cette révision : l'accès à des spectacles d'artistes québécois et étrangers, l'équité dans le calcul des subventions et la reconnaissance des diffuseurs à titre d'acteurs culturels de premier plan dans la société québécoise.

« En nous basant sur notre Politique de diffusion des arts de la scène, notre appui aux diffuseurs permet à des centaines d'artistes de parcourir chaque année le Québec pour présenter leurs spectacles de Baie-Comeau à Trois-Rivières, de Gaspé à Gatineau. Les diffuseurs, comme les artistes, entretiennent une vitalité culturelle qui ne demande qu'à s'épanouir davantage. Il est crucial pour l'ensemble du Québec que nous la fassions progresser afin que tous et toutes aient accès à la

magie du théâtre, à l'émotion de la danse et à la prestation unique des musiciens qui partagent leur art sur scène », a déclaré la ministre Lemieux.

La Ministre a par ailleurs annoncé l'instauration d'un financement minimal de 10 000 $ pour les petits diffuseurs et a tenu à spécifier que, grâce à la nouvelle enveloppe budgétaire, le programme sera ouvert à de nouvelles candidatures à compter de l'année financière 2003-2004. Les investissements rendus publics aujourd'hui auront un impact significatif sur la diffusion des spectacles professionnels dans l'ensemble des régions du Québec et permettront une participation accrue et active de chaque Québécois et de chaque Québécoise à la vie culturelle.

Les documents relatifs au nouveau programme Soutien à la diffusion des arts de la scène seront disponibles dans les directions régionales ainsi que dans le site Web du ministère de la Culture et des Communications, www.mcc.gouv.qc.ca, à compter du 3 mars prochain.

Source :

Marjolaine Perreault

Attachée de presse

Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications

Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

© Gouvernement du Québec, 2007